

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43^e SEANCE

1^o Séance du Vendredi 9 Juin 1967.

SOMMAIRE

1. — Questions orales sans débat (p. 1721).
Situation de l'industrie cotonnière (questions jointes de MM. Halbout, Poncelet, Hoffer et Lemaire) : MM. Guichard, ministre de l'industrie ; Halbout, Poncelet, Hoffer, Lemaire.
Rappel au règlement : M. Darchicourt, Mme la présidente.
2. — Ordre du jour (p. 1727).

PRESIDENCE

DE Mme MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER,
vice-présidente.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

* (1 f.)

SITUATION DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE

Mme la présidente. Les quatre questions suivantes ont été jointes par décision de la conférence des présidents :

M. Emile-Pierre Halbout expose à M. le ministre de l'industrie les graves difficultés que rencontre actuellement l'industrie cotonnière et lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer la reprise des investissements dans ce secteur économique, condition nécessaire pour atteindre les objectifs du V^e Plan et assurer le plein emploi.

M. Poncelet expose à M. le ministre de l'industrie que les importations de cotonnades en 1966 ont représenté 17,5 p. 100 du marché intérieur, soit l'équivalent de la production d'environ 10.000 salariés. En outre, l'augmentation moyenne annuelle des importations absorbe, et au-delà, l'augmentation de la consommation, ce qui n'offre à cette industrie que des perspectives de régression. Il lui demande : 1^o si la reconduction pour trois ans de l'accord contingentaire de Genève lui paraît apporter une garantie suffisante quant à la limitation des importations en provenance des pays à bas salaires ; 2^o comment pourra être évité un accroissement excessif des exportations des pays à commerce d'Etat vers notre pays ; 3^o s'il a l'intention de demander que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun soit assortie des garanties nécessaires à la sauvegarde de cette industrie ; en particulier, s'il entend proposer que le marché britannique des cotonnades, dominé par les importations en provenance de Hong-Kong et de l'Inde, soit isolé du reste du Marché commun pendant une période transitoire suffisamment

longue; 4° quelles mesures il entend prendre pour renforcer la compétitivité de l'industrie française, face aux importations de plus en plus alarmantes, en provenance des pays développés tels les Etats-Unis et la Suisse.

M. Hoffer appelle très instamment l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation très difficile de l'industrie cotonnière en général et, plus particulièrement, sur l'industrie cotonnière vosgienne. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend appliquer pour permettre à cette industrie de prendre la place à laquelle elle a droit au sein du Marché commun, conformément aux directives du V^e Plan. Il lui rappelle que la survie de cette branche de notre économie et la sécurité de l'emploi des travailleurs sont directement liées aux décisions gouvernementales.

M. Lemaire attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur l'augmentation des importations de produits cotonniers dont la valeur est passée de 66 millions de francs en 1958 à 472 millions de francs en 1966. Les importations en provenance des pays de l'Est, de la Chine et des pays à bas salaires membres du G. A. T. T. ont atteint 58 millions de francs à la suite, d'une part, de l'élargissement des contingents d'importation des produits en provenance des pays de l'Est, d'autre part, de l'application de l'accord de Genève sur les produits cotonniers. Il souligne : a) que les pays d'Extrême-Orient emploient une main-d'œuvre (surtout féminine) sous-payée; b) que cette concurrence anormale influe sur le niveau des prix, empêche notre industrie de reconstituer ses capacités d'autofinancement et risque d'être accrue par les dispositions de l'accord de Genève récemment prolongé de trois ans; c) que les produits de même origine, importés par nos partenaires de la Communauté, sont souvent introduits sur notre sol, l'effet de ce trafic détourné amplifiant les répercussions des importations contingentées. Le taux de couverture de nos importations en provenance des Six est d'ailleurs tombé de 396 p. 100 en 1959 à 128 p. 100 en 1966. Il lui demande : 1° s'il lui paraît possible de mettre au point avec nos partenaires, dans un délai raisonnable, une politique contingente commune satisfaisante à l'égard des pays à concurrence anormale et, à défaut, s'il a l'intention de faire jouer la clause de sauvegarde du traité de Rome pour protéger notre industrie contre ces importations prétendument en provenance des Six; 2° s'il a l'intention, compte tenu de la situation difficile de cette industrie, de réduire les contingents applicables aux pays de l'Est et à la Chine ou d'en suspendre l'application; 3° la politique qu'il entend suivre pour adapter cette industrie aux conditions nouvelles de la concurrence des pays à haut niveau technique, compte tenu du fait que les importations en provenance de ces pays sont passées de 21 millions de francs en 1958 à 113 millions de francs en 1966.

La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Olivier Guichard, ministre de l'industrie. Les questions qui m'ont été posées portent en définitive sur la situation de l'industrie textile et, plus particulièrement, cotonnière, sur les dangers qui la menacent et notamment les dangers extérieurs et, aussi, sur les conséquences qu'on peut craindre spécialement dans le département des Vosges.

Je voudrais, en réponse à ces questions, passer du général au particulier, car je crois que la situation de l'industrie textile française mérite un examen d'ensemble permettant de mieux comprendre certains de ses problèmes spécifiques.

Quelques chiffres situent l'importance de cette industrie dans l'économie nationale et montrent la nécessité de trouver des solutions aux problèmes qui sont aujourd'hui posés.

En effet, 5.700 entreprises donnent du travail à 540.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 26 milliards de francs. Cette activité industrielle attire surtout l'attention à l'occasion des crises qui s'y produisent périodiquement et dont je parlerai tout à l'heure. Mais il faut savoir que, en dépit de ces crises, la croissance moyenne de cette industrie est de 3,7 p. 100 par an depuis dix ans. Il faut savoir également que, dans le domaine des exportations, les progrès ont été beaucoup plus marqués encore puisque leur croissance a été, en moyenne, de 11 p. 100 par an depuis dix ans. Actuellement, les ventes de l'industrie textile à l'étranger représentent environ 10 p. 100 de nos exportations aussi bien industrielles qu'agricoles.

Il convient d'ailleurs de préciser que ces données globales recouvrent des situations particulières très différentes. Les indices d'activité de 1966 montrent que, par rapport à une base 100 en 1959, si l'industrie des textiles artificiels et synthétiques est à l'indice 210, la soierie à 166, la bonneterie à 165, la corderie-ficellerie n'est qu'à 82, le coton à 97 et le jute à 93.

Il est évident qu'en fonction de la diversité des situations, il est des affaires parfois florissantes et dont on parle peu, et aussi des affaires en difficulté, dont on a tendance à parler davantage. Cet état de choses est d'ailleurs aggravé par des crises relativement fréquentes : crises de 1958-1959, de 1964-1965,

et, après une situation relativement favorable en 1966, réapparition en 1967 de certaines difficultés.

Ces phénomènes cycliques ne sont d'ailleurs pas propres à la France; tous les pays occidentaux, y compris les Etats-Unis, les connaissent.

Quelles sont donc les causes du malaise qui se fait sentir depuis le début de l'année 1967? Pour mieux les comprendre, il convient de les analyser.

On peut d'abord attribuer ce malaise à une médiocre conjoncture européenne et l'on sait que 60 p. 100 de nos exportations se font en Europe des Six et en Grande-Bretagne; on peut également l'attribuer à la politique de libéralisation des échanges et à l'augmentation des contingents d'importation à l'occasion du renouvellement d'accords bilatéraux avec les pays de l'Est, la Chine et le Japon.

On peut enfin en rendre responsable une certaine expectative du commerce de détail dans l'attente des décrets d'application de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, puisque l'on ignorait quelle serait la situation fiscale des stocks existant à la fin de 1967. Je souligne que, ce problème étant résolu, une certaine augmentation de la demande devrait en résulter très rapidement.

On peut penser que cette reprise sera assez sensible; les analyses de la situation de mars — dernier mois pour lequel les chiffres sont connus — confirment cette prévision.

Donc, la situation est sans conteste préoccupante, mais on voit qu'elle comporte aussi des aspects positifs.

Il n'en reste pas moins que le problème essentiel qui se pose à l'industrie textile française est celui de la réforme profonde de ses structures pour améliorer la compétitivité de ses entreprises face à une concurrence internationale que chacun connaît et qui vient non seulement des pays en voie de développement, mais aussi des pays fortement industrialisés.

Conscient de cette situation, le Gouvernement s'est efforcé, au cours des dernières années, de permettre à cette industrie de procéder à une telle évolution, d'une part, en prenant en sa faveur des mesures d'ordre financier et fiscal et, d'autre part, en lui assurant une relative protection contre la concurrence étrangère, ce qui lui donne vraisemblablement les délais nécessaires pour être mieux à même d'affronter la compétition internationale.

C'est ainsi qu'un décret du 24 décembre 1965 a créé une taxe parafiscale dont l'objet est d'encourager dans le secteur textile, d'une part, la recherche et, d'autre part, la rénovation des structures industrielles et commerciales. Le taux de cette taxe parafiscale, qui se substituait à la taxe d'encouragement à la production textile, dont les recettes étaient affectées dans leur plus grande part au soutien des productions agricoles, a été fixé à 0,20 p. 100.

40 p. 100 du produit de la taxe ont été affectés à la recherche textile collective, c'est-à-dire à l'institut textile de France et à ses centres affiliés, et 60 p. 100 ont été mis à la disposition d'un comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile. Les premiers dossiers soumis à ce comité ont été examinés au début de cette année.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions générales prises par le Gouvernement en 1966 en matière d'impôt fiscal, les industries textiles se sont vu octroyer un régime privilégié.

Enfin, dans le domaine du commerce extérieur, a été menée une politique prudente de libéralisation des échanges ou d'augmentation progressive des contingents à l'occasion des accords bilatéraux, compte tenu, d'une part, de l'évolution de la consommation d'articles textiles sur le marché intérieur et, d'autre part, des impératifs de la politique économique et financière du Gouvernement.

A ce sujet, je voudrais préciser que, si nos importations sont passées de 2.158 millions de francs en 1959 à 3.063 millions de francs en 1966, nos exportations ont été portées, durant la même période, de 2.200 millions de francs à 4.707 millions de francs.

La situation actuelle de l'industrie textile justifie certainement que soient envisagées des mesures propres à lui permettre d'accélérer ce mouvement de réforme des structures dont je parlais, tout en lui assurant les délais nécessaires pour franchir cette étape décisive que sera la mise en place définitive de la Communauté économique européenne.

Le rôle du comité de rénovation des structures peut être très important. J'ai d'ailleurs demandé à la profession de réfléchir à ce rôle et au problème du taux de la taxe parafiscale. C'est, je crois, le moyen d'action le plus efficace dont nous disposons actuellement pour aider les entreprises textiles françaises à devenir de plus en plus compétitives.

Parallèlement, je vais m'efforcer d'accélérer la mise en place d'un institut de conjoncture intertextiles-habillement, dont la création a été décidée à l'initiative de mes services.

En étudiant, non seulement l'évolution de la demande dans les secteurs de la distribution et de l'habillement, mais aussi les perspectives d'importation ou d'exportation, cet organisme devrait apporter à l'industrie textile une connaissance plus précise des fluctuations prévisibles de la demande. Il devrait travailler objectivement, servant en quelque sorte de baromètre et, consulté intelligemment par les professionnels, permettre d'éviter à l'avenir, grâce à cette meilleure connaissance du marché, des fluctuations d'activité très aiguës.

Par ailleurs, le textile figure parmi les thèmes de recherche-développement pris en considération par le Gouvernement et j'ai obtenu, cette année, que des crédits soient ainsi mis à la disposition de ce secteur industriel.

En ce qui concerne l'industrie cotonnière et les problèmes qui se posent à elle sur le plan des échanges extérieurs, il convient d'évoquer, en premier lieu, le renouvellement pour trois ans de l'accord à long terme de Genève sur le commerce international des textiles de coton.

Tout en permettant une certaine expansion du commerce international des produits cotonniers, notamment en faveur des pays en voie de développement, cet accord tend à maintenir l'accroissement des échanges dans des limites telles que soit évitée toute désorganisation du marché dans les pays industrialisés traditionnellement producteurs de textiles de coton. Il va nous permettre de contenir, dans des volumes acceptables, les importations d'articles cotonniers, notamment de tissus, en provenance des principaux pays asiatiques exportateurs : l'Inde, le Pakistan, le Japon et Hong-Kong.

Toutes dispositions utiles seront prises afin d'assurer le parfait fonctionnement des accords de Genève et ce d'autant plus que la réduction tarifaire, limitée à 20 p. 100 en moyenne des droits anciens, consentie dans le cadre de la négociation Kennedy, y est subordonnée.

J'en viens au cas particulier du département des Vosges.

Il est bien certain que la compression des effectifs de l'industrie textile vosgienne s'est poursuivie au cours des années 1964 et 1965. L'ensemble des vallées a été affecté par cette évolution qui a concerné plus de 2.000 personnes, et qui a été d'ailleurs aggravée par des difficultés comme celles de la société Perrin-Electronique, à Saint-Nabord, ou comme celle du groupe C. I. M., à Saint-Dié.

Ces difficultés ont atteint certains secteurs de diversification d'activités que nous avons envisagé de constituer dans le cadre d'une politique de décentralisation industrielle.

Mais ce mouvement de régression doit être comparé avec d'autres phénomènes car, simultanément, un certain nombre d'opérations industrielles importantes ont été déclenchées dans le département. Je pense à la construction à Remiremont, par la société Châtillon, d'une usine de fibres synthétiques qui emploiera 600 personnes, à la reconversion à Senones par la société Colroy, importante fabrique de bas désireuse de se développer dans les Vosges, d'une usine de tissage de près de 500 personnes, au développement très important à Epinal, par la Compagnie européenne de matériel thermique, du groupe Trane, d'une usine de matériel de conditionnement d'air dont l'effectif va passer en trois ou quatre ans d'une centaine de salariés à 400 ou 500, au développement à Saint-Dié d'une entreprise de fourrures artificielles, les Etablissements Peltex, qui sont en train de porter leur effectif de 200 à 500 personnes.

A ces programmes en cours de réalisation, il faut ajouter une quinzaine de programmes de moindre ampleur sur le plan des effectifs, qui nous permettent d'espérer que 700 emplois environ seront créés dans les deux ou trois ans à venir.

Il y a lieu aussi de tenir compte d'un certain nombre de projets qui ont pu être décidés, comme les opérations que je viens de citer, grâce à la politique de décentralisation industrielle de l'Etat.

Je pense au projet d'installation à Rupt-sur-Moselle, par la Société des chaussures André, d'une importante usine devant occuper de 700 à 800 ouvriers en quatre ans ; au projet de création à Epinal, par la Société M. I. B., premier fabricant français de meubles de cuisine, d'une nouvelle usine pouvant occuper de 400 à 500 ouvriers.

Je songe aussi à plusieurs projets de dimensions plus modestes : Géliot, Gemmer, Bragard, Decouvelaere, Gamma, Papeteries du Souche, International Décor.

En conclusion, en face d'une longue série de fermetures d'usines cotonnières, on peut faire état d'un certain nombre de programmes en cours ou de projets sérieux dont on peut espérer que les conséquences sociales compenseront dans une bonne mesure les disparitions d'emplois traditionnels.

Mais le mouvement de fusion des emplois dans l'industrie textile, je le reconnais volontiers, n'est pas achevé. On s'attend à de nouvelles fermetures d'usines. Les suppressions d'emplois sont évaluées, dans le seul canton du Thillot par exemple, à environ 600.

Il est donc nécessaire de poursuivre cette politique et de réaliser dans le département des Vosges de nouvelles implantations industrielles.

D'une manière générale, pour dire un mot encore de la politique internationale, et sans chercher à nous soustraire à nos engagements internationaux, il convient d'être très prudents en ce qui concerne l'industrie textile. C'est la raison pour laquelle nous procédons à un nouvel examen de nos accords bilatéraux, notamment ceux qui concernent les contingents d'importation en provenance des pays de l'Est.

Enfin toute action jugée nécessaire dans ce domaine sera menée pour faire respecter au sein de la Communauté économique européenne la stricte application des règles communautaires, notamment celles qui concernent le relèvement des taxes compensatoires chez nos partenaires.

Soucieux de suivre de près, sur le plan des méthodes de travail, l'évolution économique et sociale de ce secteur des industries textiles, j'envisage de créer un groupe de travail spécial qui étudiera avec les professionnels intéressés les questions qui se posent et notamment les solutions nouvelles qui peuvent être apportées aux problèmes soulevés dans le cadre de la politique gouvernementale telle que je viens d'essayer de la définir. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Une la présidente. La parole est à M. Halbout, auteur de la première question.

M. Emile-Pierre Halbout. Madame la présidente, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la mise en place définitive du Marché commun, l'application des accords issus de la négociation Kennedy, l'apreté d'une concurrence à l'échelle planétaire, tout oblige notre industrie à faire de constants progrès avant les échéances, sinon ce serait le déclin.

Le Gouvernement, j'en suis sûr, tient à faire le maximum d'efforts pour que dans la compétition nos industries soient bien placées.

Ainsi doit-il en être de l'industrie textile.

L'industrie cotonnière, essentiellement de main-d'œuvre, comme vous le savez, produit à partir du coton et des fibres chimiques plus de la moitié des textiles français.

Elle a droit à une protection indispensable face aux concurrences anormales de pays à bas salaires ou de pays qui vendent sans considération de prix de revient.

Il faut inscrire à l'actif de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, certaines réalisations, tel cet accord de Genève sur les textiles de coton, signé en 1962 et prorogé pour trois ans, qui a mis un peu d'ordre dans ce domaine international.

Deux questions, auxquelles vous n'avez pas complètement répondu, restent cependant préoccupantes : le niveau des investissements, les échanges extérieurs.

L'industrie cotonnière, en matière d'investissements, a consenti un grand effort de modernisation échelonné sur un nombre d'années appréciable.

Les statistiques que vous avez produites portent sur les dix dernières années. Il faut, à mon avis, serrer davantage le problème. Mais ne peut-on légitimement s'inquiéter quand on constate que, depuis deux ans, le montant des investissements a baissé d'environ 30 p. 100.

Cette régression provient de causes faciles à déceler qu'il faut rechercher dans des décisions antérieures. De 1963 à 1966, le blocage des prix a pratiquement empêché les usines textiles de constituer des réserves et de consacrer les capitaux nécessaires à l'investissement. J'aimerais obtenir une réponse sur ce point précis.

D'autres secteurs de l'économie, que je ne préciserai pas, continuent de bénéficier de marges confortables et de facilités particulières, alors que l'industrie textile poursuivait seule, sur la lancée, ses programmes d'équipement, arrivant à un niveau que ses disponibilités ne lui permettaient plus de dépasser.

On peut même se demander dans quelle mesure elle a pu profiter en 1966 d'avantages particuliers, telle la déduction de 10 p. 100 consentie sur les achats de matériels effectués avant le 31 décembre 1966. Elle en a certainement profité moins que les autres.

Songez, monsieur le ministre, à nos partenaires du Marché commun et à d'autres pays qui s'équipent fébrilement, certains grâce à un laisser-faire et à un laisser-aller fiscal, d'autres grâce à des subventions indirectes ou à des remboursements de droits de douane.

Tel pays supporte des charges sociales inférieures aux nôtres ; mais, dans certains cas, ces charges sont-elles même recouvrées sur les industries concurrentielles des nôtres ? Sur tous ces points, monsieur le ministre, vous devriez obtenir les éclaircissements indispensables afin que M. le ministre de l'économie et des finances puisse accorder certains avantages compensatoires à l'industrie française.

Or vous ne pourrez plus, à partir du 1^{er} juillet 1968, prendre pour notre industrie des mesures de faveur qui seraient considérées comme discriminatoires. Que faire, alors, avant la date fatidique ?

Considérant que les investissements réalisés en 1965-1966 ont été notablement insuffisants dans cette branche vitale pour notre pays, pourquoi ne rétabliriez-vous pas, au bénéfice de celle-ci, la réduction de 10 p. 100 sur les achats de matériel ?

Je vous indique cette possibilité, mais bien d'autres moyens d'aider l'industrie sont contenus dans l'arsenal que vous ne possédez pas seul vous-même, monsieur le ministre, mais que garde en réserve votre collège de l'économie et des finances.

Il peut s'agir d'amortissements accélérés. Je ne parle pas des réinvestissements de bénéfices qui, depuis 1965, se sont trouvés réduits.

Mais enfin, le textile n'a pas bénéficié de cette disposition qui a permis à certains, depuis quelques années, d'échapper à l'impôt sur les plus-values foncières en réinvestissant celles-ci dans des constructions.

Je regrette que, dans les mesures qui ont été annoncées mercredi pour relancer l'économie, rien n'ait été prévu pour le secteur de l'industrie textile.

Ma deuxième observation a trait aux échanges extérieurs. Il est fréquent que les accords commerciaux nous permettant de vendre à des pays étrangers des automobiles, ou des machines-outils, comportent malencontreusement l'introduction en France de marchandises fabriquées par ces pays, notamment des articles dont nous sommes déjà abondamment pourvus.

Il nous arrive ainsi, en provenance de régions du monde où le travail est à peine rémunéré, des textiles sous diverses formes, écrus ou en état pour la vente au consommateur. Il ne nous est pas possible de les refuser, mais nous demandons du moins que leur introduction soit limitée le plus possible.

Je ne développerai pas ce point qui sera particulièrement traité par M. Poncelet avec qui je suis, par avance, d'accord.

Ce sont surtout nos exportations qui doivent être l'objet d'une vigilance constante de la part du Gouvernement. J'en donnerai un seul exemple, mais il est patent.

Personnellement, je regrette que l'interruption à partir de juin 1966 de nos exportations de textiles vers l'Algérie — interruption que nous pouvions espérer momentanée — se soit trouvée maintenue par le durcissement de l'attitude du Gouvernement sur un autre secteur.

Comment les décisions prises pour restreindre les importations de vins d'Algérie ne seraient-elles pas, par contre-coup, néfastes aux textiles français ?

Que pensez-vous d'une industrie qui, en compensation d'exportations d'automobiles, doit subir l'entrée de textiles étrangers et qui, d'autre part, pour donner des apaisements à un secteur agricole déterminé, perd le meilleur élément de troc qui lui permettrait de reprendre les exportations de textiles vers ce pays ?

Dans le cadre de la discussion d'un accord économique, il est possible de prendre une position raisonnable à la fois sur le plan viticole et sur le plan du textile.

Ne sacrifiez pas l'industrie textile à quoi que ce soit. C'est une industrie traditionnelle déjà très modernisée qui ne demande qu'à poursuivre avec votre aide son effort. C'est une industrie, vous l'avez rappelé, qui fait vivre des milliers de familles dont le niveau de vie est lié à nos responsabilités. Les restructurations sont une chose mais il ne faut pas que les milliers de travailleurs du textile puissent redouter ce qui est arrivé à un département particulièrement touché. Il faut que vous nous donniez la certitude d'un encouragement dans le domaine des investissements en vue de la poursuite de l'effort entrepris.

J'ai confiance, monsieur le ministre, que vous obtiendrez du Gouvernement des décisions qui éviteront le marasme économique et maintiendront la position traditionnellement exportatrice de cette industrie. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Mme la présidente. La parole est à M. Poncelet. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier des informations que avez bien voulu nous apporter dans votre première intervention concernant l'industrie textile.

La question que je vous ai posée, monsieur le ministre, traduit l'inquiétude des 70.000 travailleurs de l'industrie cotonnière devant les sombres perspectives qui les menacent si aucune décision n'intervient rapidement.

Quatre chiffres motivent cette inquiétude : l'an passé, avec une baisse de 945 millions de francs, les exportations de produits cotonniers ont décliné de plus de 10 p. 100 par rapport à 1965 et sont tombées au niveau le plus bas depuis 1959. Il y

a lieu de remarquer aussi que nos débouchés vers l'outre-mer continuent de décroître de 12 p. 100 en moyenne par an et ne représentent plus que cinq semaines de travail pour cette industrie.

Simultanément, les importations atteignent 472 millions de francs, soit 16 p. 100 de plus que l'année précédente et 9 fois plus qu'en 1959. Il convient de souligner que ces importations ont représenté 17 p. 100 des besoins de notre marché intérieur et correspondent approximativement au travail de 10.000 ouvriers.

Par suite de la diminution des débouchés extérieurs, et notamment ceux de l'Allemagne, notre premier client, et du ralentissement des ventes sur le marché intérieur, l'indice de la production est tombé à 95 — contre 100 en 1959 — c'est-à-dire qu'il a baissé de 15 p. 100 par rapport à l'indice de 1961.

Il n'est sans doute pas nécessaire, monsieur le ministre, de souligner davantage la gravité de ces chiffres, qui ne sauraient vous échapper.

Alors que la restructuration et la modernisation de l'industrie textile, prônées par l'Etat et reconnues nécessaires, aujourd'hui, par la profession — M. Halbout vient d'en parler fort judicieusement — eussent été relativement aisées dans une période d'expansion comme celle qui a marqué les années 1961, 1962 et 1963, alors qu'elles seraient encore parfaitement concevables lorsque les débouchés sont stables ou à peu près stables, elles seront, je le crains, réalisées dans le chaos, voire rendues impossibles dans une perspective de régression.

Cette régression, monsieur le ministre, les travailleurs du textile ne peuvent l'accepter. Tout industriel conscient de ses responsabilités ne saurait évidemment s'y résoudre.

N'oublions pas que notre industrie cotonnière est au deuxième rang des industries de ce secteur du Marché commun pour le tonnage des produits consommés et du matériel installé.

En ce qui concerne la productivité, elle se classe encore au premier rang parmi les pays du Marché commun mais elle doit poursuivre ses efforts pour s'y maintenir. Notre industrie peut demeurer à la place qu'elle occupe aujourd'hui mais elle ne pourra y réussir, d'une part, que si elle intensifie son effort d'exportation et, par conséquent, améliore sa compétitivité dans les domaines de l'innovation et des prix — et l'on peut dire qu'elle s'engage résolument dans cette voie — d'autre part, et surtout, que si elle est assurée qu'une partie de l'augmentation de la consommation intérieure développera ses débouchés.

Il faut éviter à tout prix que nos importations de cotonnades n'augmentent plus vite, en valeur absolue, que notre consommation. Cela est indispensable, monsieur le ministre, sinon nous condamnons notre industrie textile cotonnière à disparaître, comme cela s'est produit dans d'autres pays qui, aujourd'hui, le regrettent amèrement.

Il faut donc contrôler rigoureusement nos importations pour permettre à notre industrie de se moderniser et de s'adapter aux conditions normales de la concurrence. J'insiste sur ces mots : « conditions normales ». A ce point de vue, nos industriels n'acceptent d'entrer résolument dans le Marché commun que si chacun des partenaires se soumet loyalement aux règles établies.

Mais cette surveillance très sévère de nos importations est surtout justifiée par certaines conditions très particulières de la concurrence, celle des pays à commerce d'Etat et celle des pays à bas salaires et à régime social quasi inexistant.

Les importations de cotonnades en provenance de ces deux catégories de pays ont atteint, l'an passé, près de 59 millions de francs, soit 50 p. 100 de plus qu'en 1965, et vingt et une fois plus qu'en 1959. Telle est la conséquence de la libération des importations en provenance des pays de l'Est, décidée le 30 janvier 1966, et de l'application de l'accord de Genève qui vient d'être renouvelé et dont vous venez de nous entretenir.

Je sais bien que cette libération est censée, par réciprocité, entraîner une augmentation de nos exportations à destination de ces mêmes pays ; mais il faut remarquer que cet avantage, dans la mesure où il se manifeste, est bien tardif.

Je dois souligner les inconvénients de ces importations, inconvenients qui sont sans aucune mesure avec leur volume. En effet, les produits des pays de l'Est, où tous les coûts de production ne sont pas incorporés dans les prix de revient, et ceux des pays d'Extrême-Orient, fabriqués par une main-d'œuvre sous-rémunérée et mal protégée, surtout quand elle est féminine, ont pour effet d'avilir le niveau de nos prix intérieurs, et il est facilement concevable que cet avilissement porte sur un volume de produits français plus grand encore que celui des produits importés.

De ce fait, nos entreprises n'ont plus les marges bénéficiaires suffisantes et, partant, leurs possibilités de se moderniser sont considérablement réduites, voire inexistantes.

De plus, en janvier dernier, la direction des relations économiques extérieures a libéré certains produits, les tissus éponge, par exemple, en provenance de Hong-Kong, après avoir libéré

ceux provenant du Japon. Nul doute que nos importations dans ce domaine augmenteront au cours des mois qui viennent.

Notre marché intérieur ne risque-t-il pas aussi de subir dangereusement les conséquences des relèvements de contingents introduits dans l'accord de Genève récemment renouvelé pour trois ans ?

Or, déjà, les produits en provenance d'Extrême-Orient n'ont que trop tendance à nous envahir après avoir transité chez nos partenaires du Marché commun qui n'appliquent pas notre politique contingente et dont les droits de douane, il faut le souligner, sont plus faibles.

Nos importations en provenance des pays de la Communauté économique européenne ont atteint 300 millions de francs en 1966. Sur ce total, combien en sont réellement originaires ? Ces 300 millions de francs représentent une augmentation de 20 p. 100 par rapport à 1965, et près de 1.000 p. 100, je dis bien 1.000 p. 100, par rapport à 1959. Nos échanges, dans ce domaine, avec nos partenaires de la C. E. E. sont maintenant fort loin d'être équilibrés. Permettez-moi de vous dire que, du simple point de vue de nos échanges, cela ne laisse pas d'être inquiétant, surtout si l'on songe que le textile était, il y a encore peu de temps, l'industrie forte de la France et que dans des secteurs où nous sommes moins bien placés, la mécanique par exemple, nos échanges avec nos partenaires sont très loin d'être équilibrés. Ainsi, les importations en provenance de la C. E. E. ne sont pas les moins préoccupantes.

Sans doute, dans un an, nos partenaires appliqueront-ils aux produits des pays tiers le tarif extérieur commun, ce qui accroîtra la protection.

Mais ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'obtenir de nos partenaires du Marché commun une diminution de leurs importations en provenance des pays qui se livrent à une concurrence anormale ou, du moins, l'assurance qu'ils ne réexporteront pas les produits ainsi importés ? Pour cela, ne conviendrait-il pas de faire jouer la clause de sauvegarde inscrite dans l'article 115 du traité de Rome ?

Par ailleurs, nous ne pouvons nous dissimuler qu'aujourd'hui les pays en voie de développement ne sont pas seuls à constituer une menace grave pour notre industrie textile en envahissant notre marché de leurs productions à bas prix. Les pays hautement industrialisés — Etats-Unis, Suisse, Norvège — représentent pour nous un danger au moins aussi sérieux. En outre, l'abaissement des barrières douanières leur permettra d'exporter chez nous leurs produits qui sont extrêmement compétitifs.

Et cette menace nous confirme que notre industrie textile ne doit, ne peut plus être traditionnelle, vivant au jour le jour.

Ainsi apparaît incontestablement l'urgence de prendre toute une série de mesures permettant d'assurer l'avenir de notre industrie textile et plus particulièrement cotonnière.

Je souhaite vivement, monsieur le ministre, que vous puissiez, en revenant à cette tribune, compléter votre première déclaration, définir clairement la politique du Gouvernement dans ce secteur de notre économie, fournir tous apaisements à une profession légitimement inquiète et qui s'interroge aujourd'hui pour savoir si elle doit lutter pour continuer à vivre, ou renoncer et se laisser mourir. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mme la présidente. La parole est à M. Hoffer.

M. Marcel Hoffer. L'industrie cotonnière française compte actuellement 75.000 travailleurs, dont 23.000 dans la seule région vosgienne.

L'industrie cotonnière est touchée gravement, profondément. Depuis des années elle lutte pour éviter que les atteintes qu'elle subit dans ses œuvres vives ne provoquent sa disparition définitive. L'économie française ne pourra jamais se passer d'elle, car on n'imagine pas qu'une nation puisse un jour accéder à un niveau de richesse tel qu'elle soit en mesure de consacrer son activité à la seule production de biens et d'équipements hautement élaborés. Toute économie doit tenir compte des réalités de la vie, qui crée à sa convenance des hommes de toutes tailles comme de tous esprits. Le destin a au moins une constante qu'il nous faut respecter comme une loi, celle de la disparité des caractères et des moyens.

Les progrès de l'idée démocratique, soutenus par la volonté politique, façonnent les sociétés qui organisent notre monde du xx^e siècle et font évoluer la structuration économique, financière et politique des Etats jusqu'à alors sans personnalité distincte. Ce phénomène, qui caractérise particulièrement la seconde moitié de notre siècle, provoque des transferts dont nous devons contrôler les incidences pour ne pas en être victimes.

Ainsi la France a montré l'exemple en conférant l'indépendance à des pays qui n'existaient pas avant elle, dont les populations vivaient par elle et grâce à elle. Mais, du même coup, elle a hypothéqué une partie de ses activités en rendant nécessaire une révision fondamentale des orientations de certaines de ses capacités et leur adaptation aux marchés bouleversés.

Il en est ainsi pour la population cotonnière française. Les marchés qui ont été perdus depuis 1954 représentent 40 p. 100 de son potentiel. Certes, l'outil avait longtemps servi une position confortable. Les conditions de la concurrence étaient quelque peu dénaturees et n'avaient jamais revêtu le caractère d'une lutte pour la vie. Assurés de débouchés préférentiels, protégés par un régime douanier sévère, les industriels pouvaient porter leurs efforts les plus importants sur la production. A cette époque, le chômage même partiel était inconnu. Nous sommes loin, très loin, des conditions de cette époque.

Aujourd'hui la situation dans les Vosges est telle que je dois avec mes collègues alerter une nouvelle fois et plus intensément encore le Gouvernement. Aujourd'hui le nombre des chômeurs totaux augmente rapidement, celui des chômeurs partiels est passé de 2.500 en avril à 3.250 en mai, alors qu'à la même époque en 1966 il était de 1.200.

Les ouvriers de nombreuses entreprises travaillent 32 heures et souvent 24 heures par semaine. Cet état de choses dure depuis des années et il faut y mettre un terme. Il importe de trouver des solutions aux problèmes posés. Nous n'avons pas le droit de laisser s'installer la misère sous prétexte que la France n'a plus sa pleine liberté de décision. Le traité de Rome contient une clause de sauvegarde permettant à tout Etat membre de la Communauté économique européenne de demander l'autorisation de prendre des mesures propres à rééquilibrer la situation de tel secteur et à l'adapter à l'économie du Marché commun.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que les conditions prévues par l'article 226 du traité de Rome sont, hélas, toutes réunies ?

Il m'est arrivé dernièrement de rencontrer un industriel vosgien n'exerçant pas son activité dans l'industrie textile, qui m'a fait part de son désarroi lorsqu'il lui est apparu, à l'analyse des dépenses de son établissement, que les travailleurs qu'il recrutait mettaient deux fois plus de temps que n'en prévoient les normes pour une production donnée.

La raison est grave et douloureuse : les salaires versés à des ouvriers qui ne travaillent trop souvent que 32 heures ou même 24 heures par semaine varient de 320 à 400 francs par mois. Avec de telles sommes pour vivre, il n'est pas possible à un homme normalement constitué de jouir d'un bon équilibre physiologique.

De nouveaux licenciements, de nouvelles réductions d'horaires ont été annoncés ces jours derniers. Les industriels cherchent les moyens de sortir du marasme et de mieux payer leurs personnels. Une mesure semble s'imposer : la limitation des importations de tissus de coton tant écru que finis.

Aux pays à commerce d'Etat, pour lesquels les prix de revient ne comptent pas, nous avons acheté 3.600 tonnes de cotonnades en 1966. En contrepartie, nous ne leur en avons pas vendu un seul mètre !

Le déficit de nos échanges atteint 2.000 tonnes avec les U. S. A., 1.000 tonnes avec le Japon et 600 tonnes avec l'Union indienne, etc. Or, chaque fois qu'il entre en France 100 tonnes de tissu, c'est le travail de 300 ouvriers pendant un mois qui est compromis.

Certes, le solde de nos échanges mondiaux est positif, heureusement ! Mais il apparaît clairement que les efforts du Gouvernement doivent porter sur le rétablissement d'un juste équilibre des échanges avec les pays qu' je viens de citer. C'est là la deuxième mesure que je me permets de préconiser.

En outre, rien de véritablement efficace ne sera fait tant qu'une aide ne sera pas apportée à l'ensemble de l'industrie cotonnière. Une réunion du Gouvernement et des instances de la profession en vue de dégager les moyens de financement propres à assurer la modernisation, la concentration et l'assainissement de cette industrie doit être au plus tôt organisée.

Le temps, hélas ! me manque pour évoquer le problème des investissements qui, au cours des six derniers mois, sont tombés au plus bas niveau ; signe plus qu'inquiétant pour l'avenir puisque au 1^{er} juillet 1968 prochain nos frontières seront grandes ouvertes.

L'économie de toute une région se meurt, la jeunesse s'expatrie. Face à cette situation, tous les responsables s'efforcent d'apporter quelques remèdes. Leurs recherches portent sur la diversification industrielle, moyen de compensation et de soutien, moyen qui permet surtout aux travailleurs de garder l'espoir.

Il est indispensable que la politique de décentralisation industrielle soit intensifiée en faveur de notre département et que votre administration, monsieur le ministre, prenne conscience de cette absolue nécessité. Il faut nous aider à trouver les industries nouvelles dont nous en avons un urgent et ardent besoin. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Lemaire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Maurice Lemaire. Monsieur le ministre, j'ai écouté attentivement votre exposé.

Certes, vous nous avez fourni des apaisements mais, vous le sentez très bien vous-même, ils ne peuvent constituer que des palliatifs.

Au demeurant, il faut bien convenir que la situation d'ensemble de l'industrie textile reste grave, très grave même pour le coton et ses succédanés tels que la fibranne.

Je ne reprendrai pas les propos de mes prédécesseurs à cette tribune. Ils ont parfaitement montré tous les aspects de cet important problème.

Ce qu'il faut retenir, et vous y avez fait allusion, c'est l'effet de principe. Je songe, par exemple, aux accords de Genève qui viennent d'être prorogés pour trois ans. En effet, nous n'exporterons pas grand-chose, même si nos contingents sont augmentés, vers les pays à bas salaires, lesquels, au contraire, nous enverront davantage de tissu. Dans la perspective qui s'ouvre devant nous, c'est donc une difficulté à laquelle il conviendrait de remédier, bien que, je ne l'ignore pas, il soit ardu souvent d'amender un accord.

Il faudra aussi mettre un terme à l'introduction en France — maintes fois évoquée — par le canal de nos partenaires de la Communauté économique européenne, de tissus en provenance de ces pays à bas salaires, car je ne vois pas nos industriels, ou nos négociants en gros, se livrer à l'opération inverse à destination de nos voisins du Marché commun. Il faudrait que la réciproque soit vraie.

Il importerait aussi de limiter la concurrence des pays hautement industrialisés cités par plusieurs collègues. Nous n'y arriverons pas par des contingentements, mais par une action délibérée pour augmenter la productivité de notre industrie. Elle accomplit d'ailleurs, et nous le savons tous, des progrès incessants et énormes que vous avez mentionnés partiellement. Elle peut encore en faire mais elle est essoufflée.

Il faudra lui offrir les moyens de poursuivre cette course. Sinon, notre marché intérieur sera submergé. Déjà — on vient de l'indiquer — l'accroissement de nos importations dépasse l'augmentation annuelle de la consommation de tissu en France.

Vous avez cité, monsieur le ministre, des chiffres d'importations et d'exportations portant sur l'ensemble des textiles, mais si nous considérons uniquement le coton et ses succédanés, depuis 1958 — année moins valable à dire vrai que l'année 1959 à laquelle remontait M. Poncet, parce qu'une légère fluctuation fut enregistrée au départ — nos importations ont été en huit ans multipliées par huit.

En 1966, elles ont représenté une valeur de 472 millions de francs. Il est exact que, la même année, nos exportations ont atteint 945 millions de francs. Mais, si l'on examine l'évolution de nos exportations pendant la même période, on s'aperçoit qu'elles n'ont augmenté que de 35 p. 100, alors que nos importations — j'y insiste — étaient multipliées par huit, ce qui montre à quel point se sont affaiblies nos chances de maintenir dans ce domaine une politique commerciale positive.

Or les textiles et surtout le coton constituaient traditionnellement en France le grand bastion de défense de notre commerce extérieur. Il va disparaître et je me demande par quoi il pourra être avantageusement remplacé.

Je n'insisterai pas sur nos exportations de coton vers l'Algérie. Le problème a déjà été évoqué. J'indique seulement qu'elles devaient atteindre 60 p. 100 de l'ensemble des importations en Algérie. Or ce coefficient n'a pas été respecté par l'Algérie, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de déterminer. Mais cette situation affecte vivement l'industrie cotonnière.

Que faire dans ces conditions ? Vous avez parlé des structures, monsieur le ministre. Effectivement, il faut consentir un grand effort de restructuration de l'industrie textile et singulièrement de l'industrie cotonnière. Il peut revêtir diverses formes. Vous avez vous-même cité ce qui a déjà été fait, et s'il est vrai que tous les fonds disponibles de la taxe parafiscale n'ont pas été utilisés par l'industrie textile, c'est que celle-ci était essoufflée. Souvent même elle n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer de simples réadaptations.

C'est probablement avec le Comité de rénovation des structures qu'il faut converser. Ce n'est peut-être pas l'avis de tous les industriels.

Je me demande néanmoins pourquoi on ne pourrait pas entreprendre dans ce secteur important de notre économie une action qui rappellerait — sans en être l'exacte réplique et sans la fonder exactement sur les mêmes éléments — l'intervention du Gouvernement pour la sidérurgie. Les analogies entre ces deux secteurs ne manquent pas et cette formule permettrait de mener à bonne fin une tâche urgente.

Mais il y a une contrepartie à laquelle vous avez déjà fait allusion en citant les reconversions industrielles, notamment dans les Vosges, qui ne doivent pas être la conséquence mais le préalable nécessaire de la disparition de certaines usines de

textiles. Elles doivent donc être étudiées dès que cette menace devient inéluctable.

Pourquoi ces opérations ne connaissent-elles pas toujours le succès ? Vous en avez cité qui n'ont pas donné de mauvais résultats. Ils deviennent moins bons. Chacun sait que les décentralisations industrielles sont beaucoup plus difficiles aujourd'hui. Pourquoi ? Quand on donne de grands « coups de raquette » pour envoyer telle industrie dans l'Ouest, si les fonds abondent — et je pourrais citer les crédits que le Gouvernement a dégagés pour la sidérurgie — tout va bien.

Mais s'agit-il des petites affaires qu'il faut arracher au milieu parisien, alors on n'arrive même pas, après leur transfert, à liquider leurs dossiers. On chipote. Je n'incrimine pas le ministre de l'industrie, je ne recherche pas le responsable. Mais comme la très faible prime de décentralisation accordée se dilue dans les bénéfices, il ne reste presque rien, alors qu'en Belgique, dans les zones de dépression qui couvrent 40 p. 100 du territoire, le gouvernement donne une prime d'incitation de 25 p. 100, celle qui est accordée par le gouvernement néerlandais atteignant 35 p. 100. Nous sommes loin de compte.

Je sais que certaines villes, Brest notamment, ont été mieux loties. Je n'en suis pas jaloux. Mais quand une région, quelle qu'elle soit, subit une dépression économique, il faut mettre le prix pour l'aider à s'en sortir. D'autant que l'incitation, considérée dans son ensemble, serait peu coûteuse pour de petits ateliers de 100 ou 200 ouvriers.

Il faudrait aussi amener sur place un certain pourcentage de main-d'œuvre, d'ailleurs assez faible, 1 ou 2 p. 100 ; sans cette main-d'œuvre qui sera le germe de la nouvelle installation, l'industrialisation est vouée à l'échec.

Telles sont, monsieur le ministre, les considérations d'ordre général que je voulais exprimer. Vous allez être appelé à vous pencher sur ces problèmes, au cours des mois qui viennent, dans le cadre de l'application des pouvoirs spéciaux. Vous connaissez parfaitement toutes ces questions pour les avoir étudiées depuis longtemps. Nous vous demandons de faire en sorte que soit mis en place, pour l'industrie cotonnière comme pour d'autres industries, un système d'aide vraiment efficace capable de rénover l'activité industrielle qui est en état d'affaiblissement dans de nombreuses régions françaises. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Tous les orateurs ont évoqué les difficultés que peuvent provoquer des importations en provenance des pays de l'Est à travers les pays de la Communauté économique européenne. Or trois grands principes doivent se dégager de la mise en application du Marché commun : la concurrence, la coopération et la défense économique commune.

Il ne faut pas négliger ce troisième facteur de la politique communautaire qu'est la défense commune de l'économie européenne contre ses concurrents extérieurs. C'est même là-dessus qu'il faut mettre l'accent, car c'est par ce moyen que nous créerons un véritable esprit communautaire.

Je suis sensible à ce qu'a dit M. Halbout à propos des exportations vers l'Algérie, problème qui m'est évidemment très familier. L'équilibre des échanges que nous recherchons et que nous aurons présent à l'esprit en reprenant dans quelques jours la discussion des accords sur le gaz doit aussi correspondre pour nous à un équilibre au sein de nos exportations. C'est, en effet, au sein de nos exportations qu'il convient d'abord de réaliser l'équilibre des échanges. Cela est indispensable. Nous nous efforcerons ensuite de faire appliquer ce principe dans les négociations avec l'étranger.

On a parlé de la baisse des investissements. Je ne crois pas qu'il soit tout à fait juste de l'imputer uniquement au blocage des prix. Mais si cela était partiellement vrai, les mesures que nous sommes en train de prendre devraient entraîner des résultats appréciables quant au renforcement des investissements. Il s'agit en particulier du déblocage des prix, notamment par l'intermédiaire des contrats de programme qui, dans ce domaine, donnent de bons résultats. Je souhaite d'ailleurs les voir se multiplier, dans l'industrie cotonnière spécialement.

Je ne parlerai pas des souhaits qui ont été formulés, notamment par M. Lemaire, en ce qui concerne l'impulsion nouvelle qu'il convient de donner à la décentralisation industrielle. Ce n'est pas aujourd'hui de mon domaine, mais cela l'a été pendant longtemps. Je remercie M. Lemaire de l'avoir rappelé.

Je crois que la situation de ces régions vosgiennes pour lesquelles l'aménagement du territoire a fait beaucoup d'efforts depuis quatre ans et demi doit être observée avec une particulière attention. Cela fait d'ailleurs partie des consignes que j'ai laissées à mon successeur.

On a eu raison de parler des structures. Le comité interprofessionnel travaille précisément sur ce problème de restructuration.

On a évoqué l'aide qui avait été octroyée par l'Etat à certains autres secteurs industriels. Le premier objectif du groupe de travail que je vais réunir sera de voir dans quelles conditions peuvent être passées des conventions particulières entre l'Etat et certains secteurs de l'industrie textile.

C'est en fonction des résultats obtenus par ce groupe de travail que nous pourrions — en tout cas, je l'espère — donner à nos entreprises et surtout à nos 450.000 travailleurs du textile des raisons de lutter pour continuer à vivre, suivant la forte expression de M. Poncelet. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Fernand Darchicourt. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme la présidente. La parole est à M. Darchicourt, pour un rappel au règlement.

M. Fernand Darchicourt. A l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui figuraient quatre questions orales avec débat...

Mme la présidente. Non, sans débat.

M. Fernand Darchicourt. Je dis bien qu'à l'ordre du jour tel que le *Journal officiel* l'a publié figuraient quatre questions orales avec débat qui toutes portaient sur la situation dans les régions minières.

Mme la présidente. Ces questions ont été retirées de l'ordre du jour par la conférence des présidents.

M. Fernand Darchicourt. Permettez-moi alors de regretter, madame la présidente, que les auteurs de ces questions n'aient pas été prévenus suffisamment à temps. M. le ministre de l'industrie lui-même, avant d'entrer dans l'hémicycle, ignorait que ces questions avaient été retirées de l'ordre du jour.

Il est certes nécessaire de réserver un certain temps aux explications de vote sur la motion de censure. Je le conçois et je l'admets. Mais je pense que la correction la plus élémentaire exigeait qu'on nous prévint.

Je poserai néanmoins une question au Gouvernement puisque M. le ministre a lui-même déclaré qu'il était prêt à répondre.

A quel moment le Gouvernement acceptera-t-il une discussion sur la situation économique dans les régions minières ?

Chacun sait que cette situation s'aggrave de jour en jour dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Il y a des décisions à prendre aussi bien à Lens qu'à Béthune, à Saint-Amand, à Maubeuge et à Douai.

M. Claude Labbé. Madame la présidente, ce n'est pas là un rappel au règlement.

M. Fernand Darchicourt. Le Gouvernement acceptera-t-il que nous en discutions ? Nous aimerions connaître les mesures qu'il compte prendre, car ce sujet nous tient particulièrement à cœur.

Nous aurions d'ailleurs très bien pu, au cours de cet après-midi, avoir un débat sur ces questions orales et discuter ensuite la motion de censure.

Mme la présidente. Monsieur Darchicourt, je ferai part de vos observations à la prochaine conférence des présidents.

La séance réservée par priorité aux questions orales est terminée.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à dix-sept heures trente minutes, deuxième séance publique :

Discussion de la motion de censure déposée par MM. Mitterrand, Waldeck Rochet, Guy Mollet, Fajon, Billères, Paul Laurent, Defferre, Robert Ballanger, Andrieux, Balmigère, Berthouin, Bilbeau, Billoux, Bouthière, Brugnon, Canacos, Cermolacce, Chazelle, Pierre Cot, Dardé, Deschamps, Desouches, Ducloné, Tony Larue, Delpech, Estier, Robert Favre, Gilbert Faure, Fillioud, Guille, Hostier, Juquin, Lacavé, Lamarque-Cando, Pieds, Le Foll, Leroy, Maroselli, Mermaz, Morillon, Philibert, Saucedde, Sénès, Mmes Vaillant-Couturier, Vergnaud, MM. Vignaux, Pimont, Yvon, Guérin, Maugein.

(Application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en deuxième lecture, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 267 l'autorisant, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social.)

A partir de dix-huit heures, au plus tôt : vote sur cette motion.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.